



2018

Inventaire de la Biodiversité Communale dans le cadre de la révision du PLU

Ecluzelles



Eure-et-Loir Nature

Maison de la Nature

Rue de Chavannes

28630 Morancez

Tél : 03.37.30.96.96

E-mail : asso@eln28.org

www.eln28.org

RAPPORT FINAL 2018

Inventaire de la Biodiversité dans le cadre de la révision du PLU Ecluzelles

Rédaction : Amélie ROUX

Inventaires : Fiona BERGER, Eva CHERAMY, Éric GUERET, Alicia PARISY, Julie
PAVIE, Margaux ROUDOT et Amélie ROUX

Photos (sauf mention contraire) : Fiona BERGER, Alicia PARISY et Margaux ROUDOT

Sommaire

Contexte	5
Démarche globale	6
Méthodologie d'inventaires	6
Résultats	7
La flore.....	7
Les oiseaux	9
Les papillons	11
Les odonates.....	12
Les reptiles.....	13
Les amphibiens.....	13
Les mammifères	15
Les autres insectes et arachnides.....	15
Carte de localisation des espèces patrimoniales	16
Les zones à enjeux de biodiversité	17
Le site Natura 2000 « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » n°FR2400552	17
La ZNIEFF de type I « Pelouses de côtes de la Noé Robert et de Marsauceux », identifiant : 240030223.....	17
La ZNIEFF de type I « Marais d'Ecluzelles et Mézières-en-Drouais », identifiant : 240000010	17
La ZNIEFF de type II « Vallons de rive gauche de l'Eure à Charpont », identifiant : 240003956...	17
Les zones à enjeux de biodiversité identifiées par ELN en 2018.....	17
Carte de localisation des zones à enjeux de biodiversité.....	19
Carte de la trame des milieux forestiers	20
Carte de la trame des milieux humides et aquatiques.....	21
Carte de la trame des milieux calcicoles et des milieux ouverts.....	22
La Trame verte et bleue	23
Fiches actions	24
Les chemins ruraux.....	24
La gestion d'une mare	25
Gestion des berges du cours d'eau	27
Plantation et entretien d'une haie	33
Gestion des boisements favorable pour la biodiversité.....	29
Gestion des prairies.....	31
Aménager une clôture favorable à la biodiversité.....	33

Conclusion	35
Bibliographie.....	36
Annexes	37
Liste des plantes recensées par Eure-et-Loir Nature entre avril et juin 2018.....	37
Liste des oiseaux recensés par Eure-et-Loir Nature entre avril et juin 2018	44

Contexte

Afin de permettre aux communes de mener au mieux leur politique environnementale, un état des lieux de leur patrimoine naturel est nécessaire. Dans ce contexte, l'inventaire de biodiversité communale (IBC) a pour objectif de porter à la connaissance des élus le patrimoine de leur commune afin de le préserver dans le cadre des projets d'aménagement ou de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le second objectif est de mieux appréhender le fonctionnement des différentes trames écologiques et les connexions qui existent ou manquent entre les différents milieux naturels présents sur la commune. De cette manière, la réalisation d'un IBC participe également à l'élaboration de la trame verte et bleue. Des aménagements en faveur de la biodiversité et de la restauration des corridors écologiques pourront être engagés. Enfin, la réalisation de tels inventaires constitue un état initial indispensable pour évaluer l'évolution à long terme, favorable ou défavorable, de la diversité biologique sur la commune.

L'agglomération de Dreux a demandé à Eure-et-Loir Nature de mener un IBC réduit (12 jours contre 45 jours pour un IBC classique) sur la commune d'Ecluzelles, en cours de révision de son PLU, afin d'apporter des éléments supplémentaires au PLU concernant le patrimoine naturel de la commune et des préconisations en faveur de la biodiversité.

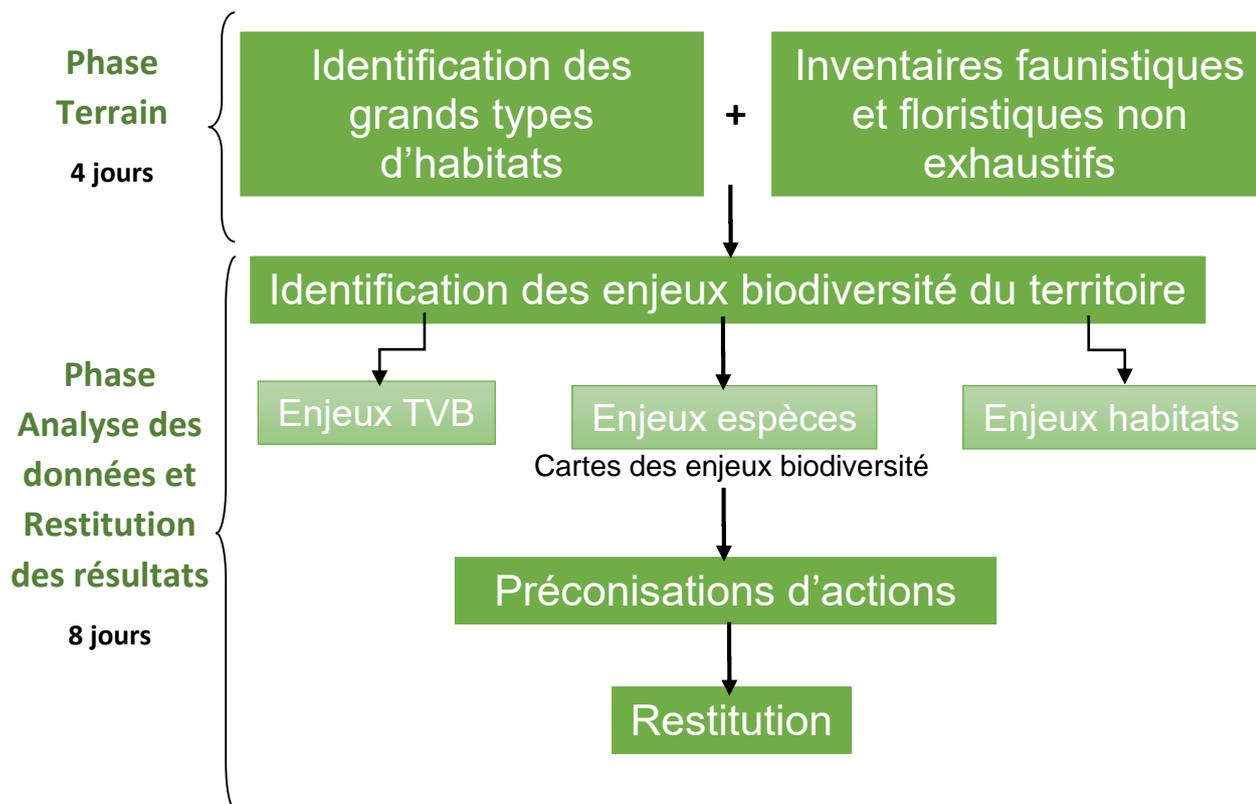
Ecluzelles est une commune rurale localisée au sud-est de Dreux. Elle compte 168 habitants (INSEE 2015). Sa superficie est d'environ 320 hectares. Le territoire est marqué par la vallée de l'Eure traversant, du sud au nord, le territoire communal. Les espaces naturels y sont nombreux. A l'est, se trouve un coteau calcaire accueillant une diversité biologique exceptionnelle notamment plusieurs espèces d'orchidées. Au centre, est présent le plan d'eau de Mézières-Ecluzelles, anciennes ballastières devenues espace de loisirs pour tous les habitants de l'agglomération de Dreux et au-delà. A proximité, une zone de marais a été conservée pour accueillir la biodiversité. C'est aujourd'hui un site d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau dont la plus emblématique est le Bihoreau gris.

Le présent document constitue la synthèse des résultats de l'IBC mené dans le cadre de la révision du PLU de la commune d'Ecluzelles, entre juin et août 2018.



Méthodologie

Démarche globale



Méthodologie d'inventaires

L'inventaire écologique doit s'appuyer sur des méthodes rapides, rigoureuses et reproductibles, permettant d'apprécier les potentialités du secteur d'étude. La méthodologie retenue est issue d'une réflexion analysant les moyens humains et temporels impartis mais aussi la représentativité de la méthode d'échantillonnage et le caractère indicateur des groupes analysés. De ce fait, les inventaires réalisés sont essentiellement qualitatifs et ne reflètent pas précisément la répartition des espèces sur la commune.

Les inventaires se sont concentrés sur les zones « naturelles » de la commune hors les ZNIEFF et ENS pour lesquels il existe déjà de nombreuses données faunistiques et floristiques.

En raison du temps imparti pour le terrain, deux groupes taxonomiques ont principalement été étudiés : les plantes (la flore) et les oiseaux (l'avifaune). Néanmoins, toutes observations opportunistes d'espèces d'autres groupes taxonomiques ont été notées, notamment les observations de papillons (rhopalocères et hétérocères), libellules (odonates), amphibiens, reptiles, mammifères et autres insectes.

Une première phase de travail a consisté à réaliser une synthèse des connaissances à partir de recherches bibliographiques et d'études documentaires.

Résultats

La flore

De mai à août 2018, 212 espèces floristiques ont été inventoriées par Eure-et-Loir Nature dont 17 espèces patrimoniales.

Nom vernaculaire	Statut de rareté en Eure-et-Loir	Statut liste rouge régionale	Autres
Avoine des près	AR	LC	
Brunelle à grandes fleurs	AR	NT	Déterminante ZNIEFF
Fétuque marginée	AR	LC	
Germandrée des montagnes	AR	LC	Déterminant ZNIEFF
Germandrée petit-chêne	AC	LC	Déterminant ZNIEFF
Grande naïade	R	LC	
Lentille d'eau à plusieurs racines	R	LC	
Mélicot blanc	AR	LC	
Molène blattaire	R	LC	
Orchis moucheron	AR	LC	
Orchis pyramidal	AR	LC	Protégée régionale
Orobanche de la germandrée	R	VU	Déterminant ZNIEFF
Orobanche du gaillet	RR	LC	
Orobanche sanglante	AR	LC	Déterminant ZNIEFF
Rosier rouillé	AC	LC	Déterminant ZNIEFF
Thésion couché	AR	LC	



Orchis pyramidal
Assez rare en Eure-et-Loir
Déterminante ZNIEFF
Protégée en région Centre-Val de Loire



Molène blattaire
Rare en Eure-et-Loir

Aux 212 espèces recensées par Eure-et-Loir Nature entre mai et août 2018 s'ajoutent 160 espèces observées depuis le début des années 2000 par l'association Eure-et-Loir Nature ou d'autres observateurs (Sources : SIRFF et CBNBP). Parmi ces 160 espèces, 11 sont patrimoniales dont la Cardamine amère (*Cardamine amara*) (assez rare en Eure-et-Loir et déterminant ZNIEFF), la Doronic à feuilles de plantain (*Doronicum plantagineum*) (rare en Eure-et-Loir, déterminante ZNIEFF, vulnérable et protégée en région Centre-Val de Loire), l'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*) (assez rare en Eure-et-Loir, déterminante ZNIEFF, vulnérable et protégée en région Centre-Val de Loire), la Céphalanthère pâle (*Cephalanthera damasonium*) (assez rare en Eure-et-Loir, déterminante ZNIEFF et protégée en région Centre-Val de Loire) et le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*) (assez rare en Eure-et-Loir, déterminant ZNIEFF et protégé en région Centre-Val de Loire). Les observations de ces espèces patrimoniales ne sont pas localisées précisément sur le territoire communal c'est pourquoi elles n'ont pas été reportées sur la carte des espèces patrimoniales (cf. page 16). Ces espèces sont à rechercher.

Le statut patrimonial des espèces floristiques a été déterminé à partir du degré de rareté en Eure-et-Loir attribué à chaque espèce dans l'atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir réalisé par le Conservatoire botanique du bassin parisien (CBNBP) (RR : très rare, R : rare et AR : assez rare), de la liste des espèces végétales déterminantes pour la création de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en région Centre et des listes nationale et régionale des espèces végétales protégées (EN : espèce en danger d'extinction, VU : espèce vulnérable, NT : espèce quasi-menacée et LC : espèce en préoccupation mineure).

Les oiseaux

65 espèces d'oiseaux ont été recensées dont 18 espèces patrimoniales.

Le statut patrimonial des espèces d'oiseaux a été défini à partir des listes nationale et régionale des espèces d'oiseaux protégées (VU : espèce vulnérable, NT : espèce quasi-menacée et LC : espèce en préoccupation mineure).

Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale	Statut liste rouge nationale	Autres
Aigrette garzette	NT	LC	Protégée en France, Annexe I Directive Oiseaux
Alouette des champs	NT	NT	Protégé en France, Annexe I Directive Oiseaux
Canard chipeau	EN	LC	Annexe II Directive Oiseaux, Déterminant ZNIEFF
Canard souchet	EN	LC	Annexes II et III Directive Oiseaux
Chardonneret élégant	LC	VU	Protégé en France
Fauvette babillarde	VU	LC	Protégé en France, Déterminante ZNIEFF
Fuligule morillon	VU	LC	Annexes II et III Directive Oiseaux, Déterminant ZNIEFF
Grand cormoran	VU	LC	Protégé en France
Bihoreau gris	VU	NT	Protégé en France, Annexe I Directive Oiseaux, Déterminant ZNIEFF
Hirondelle de fenêtre	LC	NT	Protégée en France
Martinet noir	LC	NT	Protégé en France
Nette rousse	VU	LC	Annexe II Directive Oiseaux, Déterminant ZNIEFF
Oie cendrée	-	VU	Annexes II et III Directive Oiseaux
Pouillot fitis	NT	NT	Protégé en France, Déterminant ZNIEFF
Sarcelle d'Hiver	EN	VU	Annexes II et III Directive Oiseaux, Déterminante ZNIEFF
Sterne pierregarin	NT	LC	Protégé en France, Annexe I Directive Oiseaux
Tourterelle des bois	LC	VU	Annexe II Directive Oiseaux
Verdier d'Europe	LC	VU	Protégé en France



Bihoreau gris

Quasi-menacé en France
Vulnérable en région Centre-Val de Loire
Protégé en France
Inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseaux
Déterminant ZNIEFF



Chardonneret élégant

Vulnérable en France
Protégé en France



Sarcelle d'hiver

Vulnérable en France
En danger critique d'extinction en région Centre-Val de Loire
Protégée en France
Déterminante ZNIEFF



Aigrette garzette

Quasi-menacée en région Centre-Val de Loire
Protégée en France
Inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux

Les papillons

25 espèces de papillons ont été vues sur la commune entre juin et août 2018 : 20 espèces de rhopalocères (papillons de jour) et 4 espèces d'hétérocères (papillons de nuit) dont deux espèces patrimoniales, l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore (DHFF) et le Céphale (*Coenonympha arcania*) déterminant ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.

Ce groupe taxonomique n'a pas fait l'objet d'inventaire particulier, l'ensemble des observations sont opportunistes.



Ecaille chinée



Sylvain azuré



Ptérophore blanc

Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale	Réglementation
Moro-sphinx	LC	
Tircis	LC	
Citron	LC	
Piéride de la rave	LC	
Robert-le-Diable	LC	
Procris	LC	
Sylvain azuré	LC	
Myrtil	LC	
Ecaille chinée	LC	Annexe II de la DHFF
Demi-deuil	LC	
Tabac d'Espagne	LC	
Petite tortue	LC	
Azuré de la Bugrane	LC	
Paon du jour	LC	
Vulcain	LC	
Carte géographique	LC	
Gamma	LC	
Machaon	LC	
Belle Dame	LC	
Azuré commun	LC	
Azuré porte-queue	LC	
Petit nacré	LC	
Amaryllis	LC	
Ptérophore blanc	LC	
Céphale (Ie)	LC	Déterminant ZNIEFF

Les odonates

12 espèces d'odonates ont été observées dont une espèce quasi-menacée en région Centre-Val de Loire, le Sympétrum à nervures rouge (*Sympetrum fonscolombii*). Comme pour les papillons, aucun inventaire spécifique n'a été réalisé.



Anax empereur



Leste vert

Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale
Agrion porte-coupe	LC
Anax napolitain	LC
Agrion élégant	LC
Agrion à larges pattes	LC
Gomphe joli	LC
Leste vert	LC
Naïade aux yeux rouges	LC
Orthétrum réticulé	LC
Sympétrum sanguin	LC
Anax empereur	LC
Caloptéryx éclatant	LC
Sympétrum à nervures rouge	NT

Les reptiles

Deux espèces de reptile ont été observées de manière opportuniste dont le Lézard des murailles, protégé en France métropolitaine et inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore et à l'annexe II de la convention de Berne



Lézard des murailles

Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale
Lézard des murailles	LC
Tortue de Floride	-

Les amphibiens

Trois espèces d'amphibiens ont été vues dont le Crapaud commun, protégé à l'échelle nationale et inscrit à l'annexe III de la convention de Berne et la Grenouille agile, protégée à l'échelle nationale, inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore et à l'annexe II de la convention de Berne.

Comme pour les odonates et les reptiles, les données récoltées sont opportunistes. Aucun protocole d'inventaire particulier n'a été mis en œuvre.



Crapaud commun

Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale
Crapaud commun	LC
Grenouille verte	LC
Grenouille agile	LC

Remarque : Une population de **Sonneur à ventre jaune**, petit crapaud au ventre jaune taché de noir, était connue sur le territoire communal dans les années 1980. En 1984, un arrêté préfectoral portant sur la protection des crapauds « Sonneurs à ventre jaune » (*Bombina variegata*) sur les sites biologiques d'Ecluzelles a été pris afin d'assurer la conservation des mares dans lesquelles le Sonneur était présent. Cet arrêté a été remplacé par un Arrêté de protection de biotope en 1991 dans lequel apparaît des obligations de gestion. Aujourd'hui, au moins une mare subsiste grâce à ces arrêtés malgré la disparition de l'espèce sur le territoire communal. Cette mare ne semble pas faire l'objet de gestion. Une partie de ses berges est fortement embroussaillée et la surface d'eau libre est recouverte

de lentilles d'eau. Elle n'est donc plus favorable pour l'accueil du Sonneur à ventre jaune qui apprécie les milieux pionniers.

Il est très peu probable de revoir l'espèce un jour au sein de la commune. La fragmentation du paysage, l'abandon de certaines pratiques agricoles et l'accroissement de l'urbanisation ne cessent de réduire l'aire de répartition de ce petit crapaud. Il a aujourd'hui disparu dans le département d'Eure-et-Loir. Néanmoins, la préservation des mares peut être favorable pour d'autres espèces d'amphibiens qui sont pour la majorité d'entre elles protégées à l'échelle nationale (Cf. fiche action : la gestion d'une mare).

Les mammifères

4 espèces de mammifères ont été observées de façon opportuniste dont une espèce quasi-menacée, le Lapin de Garenne.



Chevreuil

Nom vernaculaire	Statut liste rouge régionale
Chevreuil	LC
Lapin de garenne	NT
Ecureuil roux	LC
Blaireau	LC

Les autres insectes et arachnides

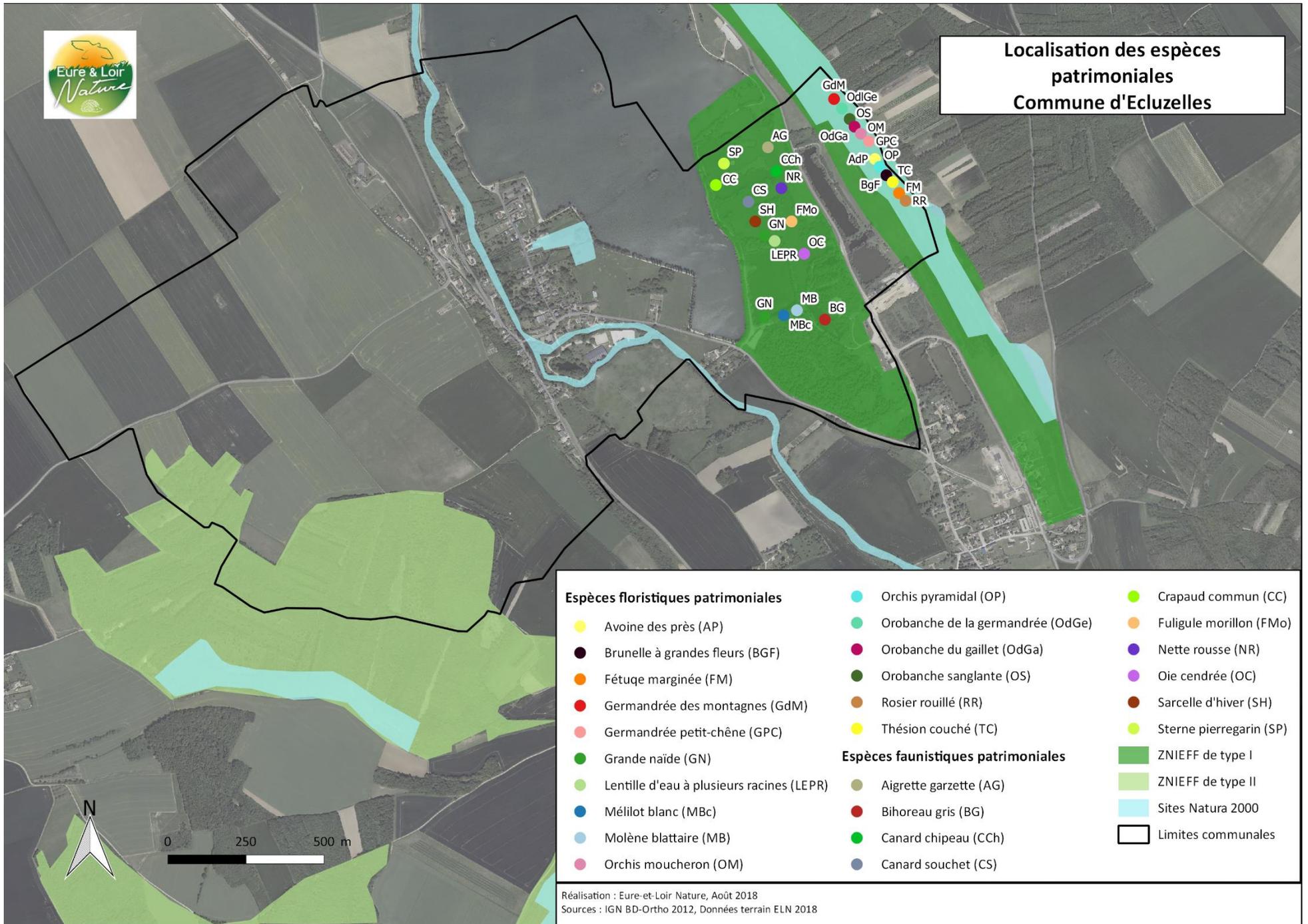
8 autres espèces d'insectes et arachnides ont été observées au sein de la commune.



Pentatome des baies

Nom vernaculaire	Ordre ou classe
Araignée crabe	Arachnide
Coccinelle à sept points	Coléoptères
Ædipode turquoise	Orthoptère
Argiope frelon	Arachnide
Punaise arlequin	Hémiptère
Grande sauterelle verte	Orthoptère
Chrysops caecutiens	Diptère
Pentatome des baies	Hémiptère

Carte de localisation des espèces patrimoniales



Les zones à enjeux de biodiversité

Le site Natura 2000 « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » n°FR2400552

Ce site Natura 2000 a été proposé au titre de la Directive Habitats – Faune – Flore (DHFF). D'une superficie d'environ 680 hectares, il est constitué de 37 zones, de 3 à 5 hectares. Il comprend aussi une partie du cours d'eau de l'Eure et cinq grottes à Chiroptères.

Les zones concernées sur la commune d'Ecluzelles sont la zone 15 pour les enjeux de conservation des pelouses calcaires et la zone 16 pour la préservation des mares où autrefois se reproduisait le Sonneur à ventre jaune.

La ZNIEFF de type I « Pelouses de côtes de la Noé Robert et de Marsauceux », identifiant : 240030223

Cette Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) se situe au Nord-Est de la commune. Le coteau, exposé Sud-Ouest, domine le plan d'eau d'Ecluzelles-Mézières. Il s'agit d'un coteau calcaire où se développent des pelouses calcaires accueillant plusieurs espèces floristiques déterminantes et protégées et présentant un intérêt pour l'entomofaune et les chiroptères. Ces pelouses occupent une surface relativement importante (36 hectares) alors que ces milieux sont en raréfaction dans la région.

La ZNIEFF de type I « Marais d'Ecluzelles et Mézières-en-Drouais », identifiant : 240000010

Cette zone d'environ 37 hectares se situe à l'Est de la commune. Elle se compose de petits étangs et mares constituant une zone de tranquillité pour les oiseaux migrateurs et hivernants. Une colonie nicheuse de Bihoreau gris est présente. Six espèces déterminantes ZNIEFF y ont été recensées parmi lesquelles le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*) et la Patience d'eau (*Rumex hydrolapathum*).

La ZNIEFF de type II « Vallons de rive gauche de l'Eure à Charpont », identifiant : 240003956

Cette zone se caractérise par la présence de pelouses calcicoles, d'anciennes marnières, de milieux ouverts des cultures et de milieux fermés des boisements offrant de multiples habitats pour une faune et une flore diversifiées. Le site est fortement dépendant des modes de gestion. La déprise agricole entraîne une fermeture progressive des pelouses calcicoles et la gestion sylvicole ne préserve pas suffisamment la diversité des espèces causant une banalisation des milieux.

Les zones à enjeux de biodiversité identifiées par ELN en 2018

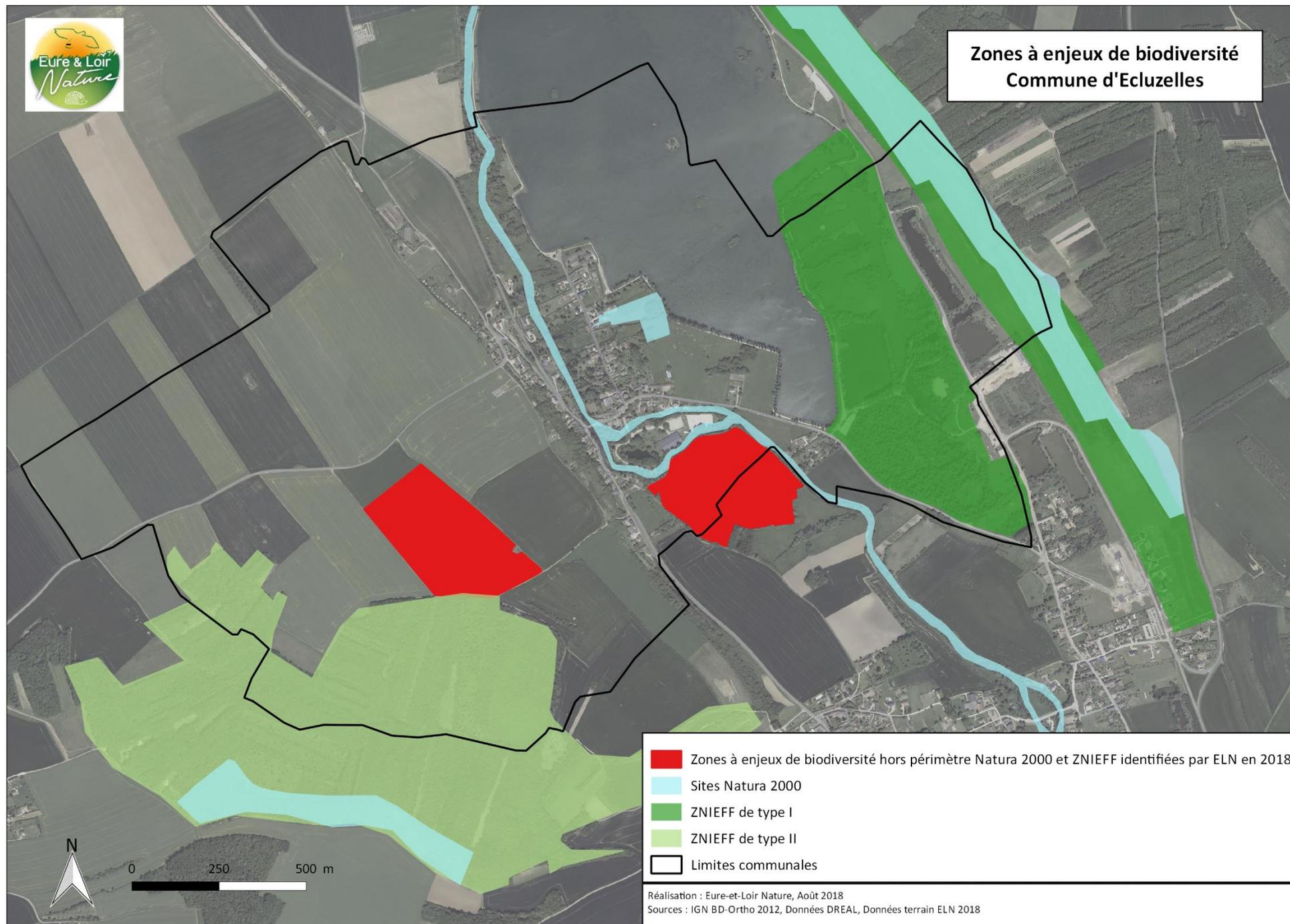
Ces zones, identifiées au cours de l'étude menée par Eure-et-Loir Nature, correspondent à des zones où plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées ou à des milieux pouvant accueillir une grande diversité d'espèces mais qui pour le moment ne sont pas intégrées dans un périmètre réglementaire et donc pour lesquels il n'existe aucune obligation de conservation. Pour préserver les milieux et les espèces patrimoniales qui s'y rencontrent, il apparaît nécessaire de faire en sorte que ces secteurs soient conservés et fassent l'objet d'une gestion adaptée.

Ainsi, deux secteurs ont été identifiés par Eure-et-Loir Nature comme zones à enjeux de biodiversité. La première zone est une prairie située entre les lieux-dit « Les Petits Clos » et « La Trogne ». Aucune espèce patrimoniale n'y a été observée cependant le cortège floristique est très diversifié. Origan commun, Platanthère à fleurs verdâtres, Centaurée jacée, etc. s'y rencontrent en grand nombre.

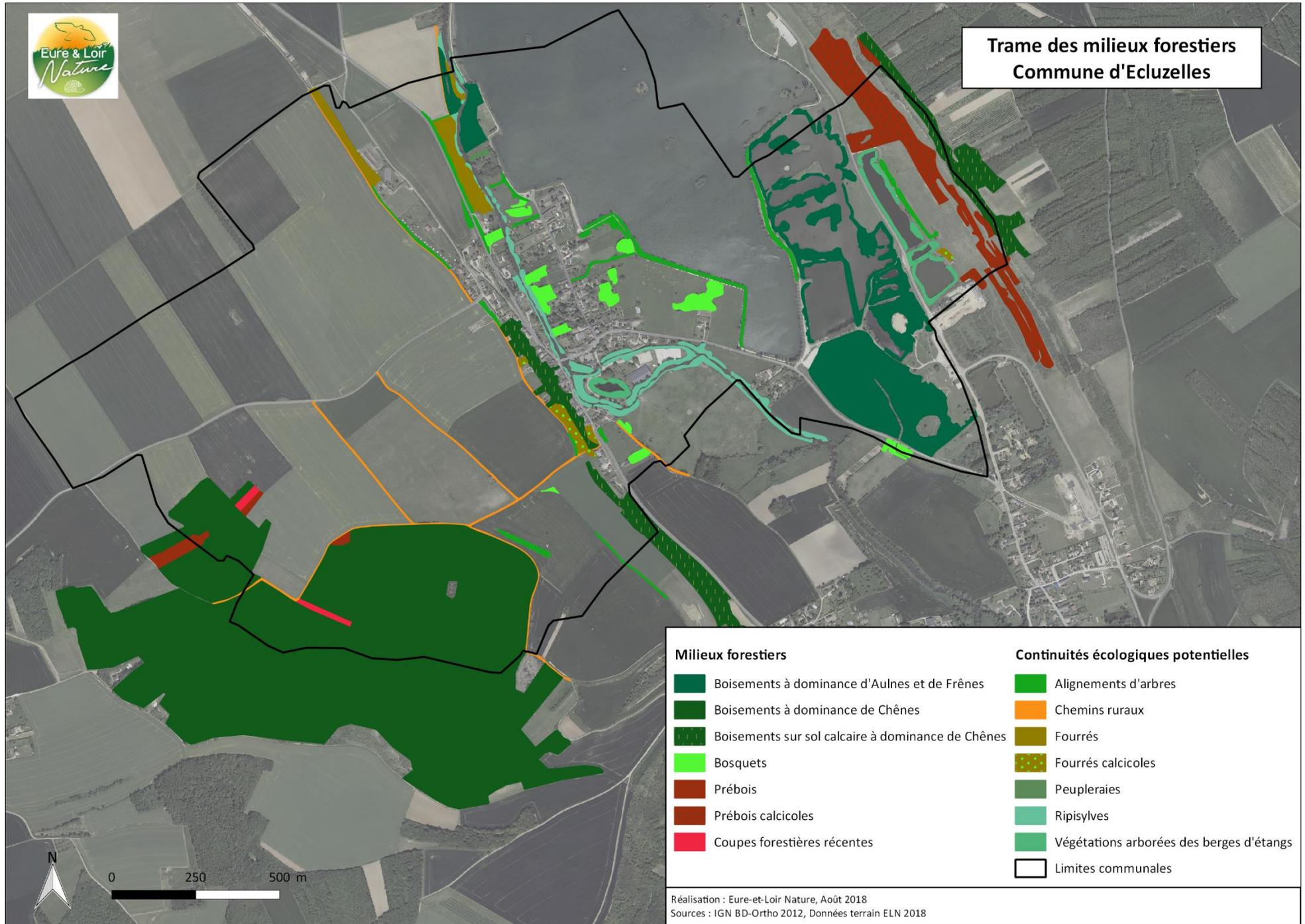
Toutes ces plantes attirent de nombreux insectes : papillons, orthoptères, etc. Cette prairie joue un rôle important pour la diversité biologique notamment en raison de sa localisation au milieu des grandes cultures qui en fait une zone refuge et de repos pour de nombreux animaux et une zone d'alimentation et de reproduction pour les insectes. Eure-et-Loir Nature recommande que cet espace soit classé zone naturelle dans le Plan local d'urbanisme pour éviter qu'il ne soit transformé en grande culture, et qu'une gestion adaptée soit mise en place pour le maintenir ouvert.

Une seconde zone à enjeux de biodiversité a été identifiée au cours de l'étude. Cette zone est localisée à proximité du lieu-dit « Abîme ». C'est une prairie mésohygrophile autrement dit une prairie de sols peu humides ponctuellement inondable au sein de laquelle se rencontrent une mare et un réseau de fossés. La présence de la mare et des fossés permet l'accueil d'une faune et d'une flore inféodées aux milieux humides : Grenouille verte, Agrion élégant, Plantain d'eau, Scirpe des marais, etc. Ainsi, cette zone est riche d'une diversité d'espèces liées aussi bien aux milieux peu humides qu'aux milieux humides. Afin de garantir la pérennité de cet espace, nous recommandons un classement dans le PLU permettant de maintenir son caractère prairial et d'éviter une transformation en grande culture ainsi que la mise en place d'une gestion adaptée notamment pour la mare qui est actuellement en cours d'atterrissement en raison du développement de la végétation (cf. fiches actions : la gestion des prairies et la gestion d'une mare).

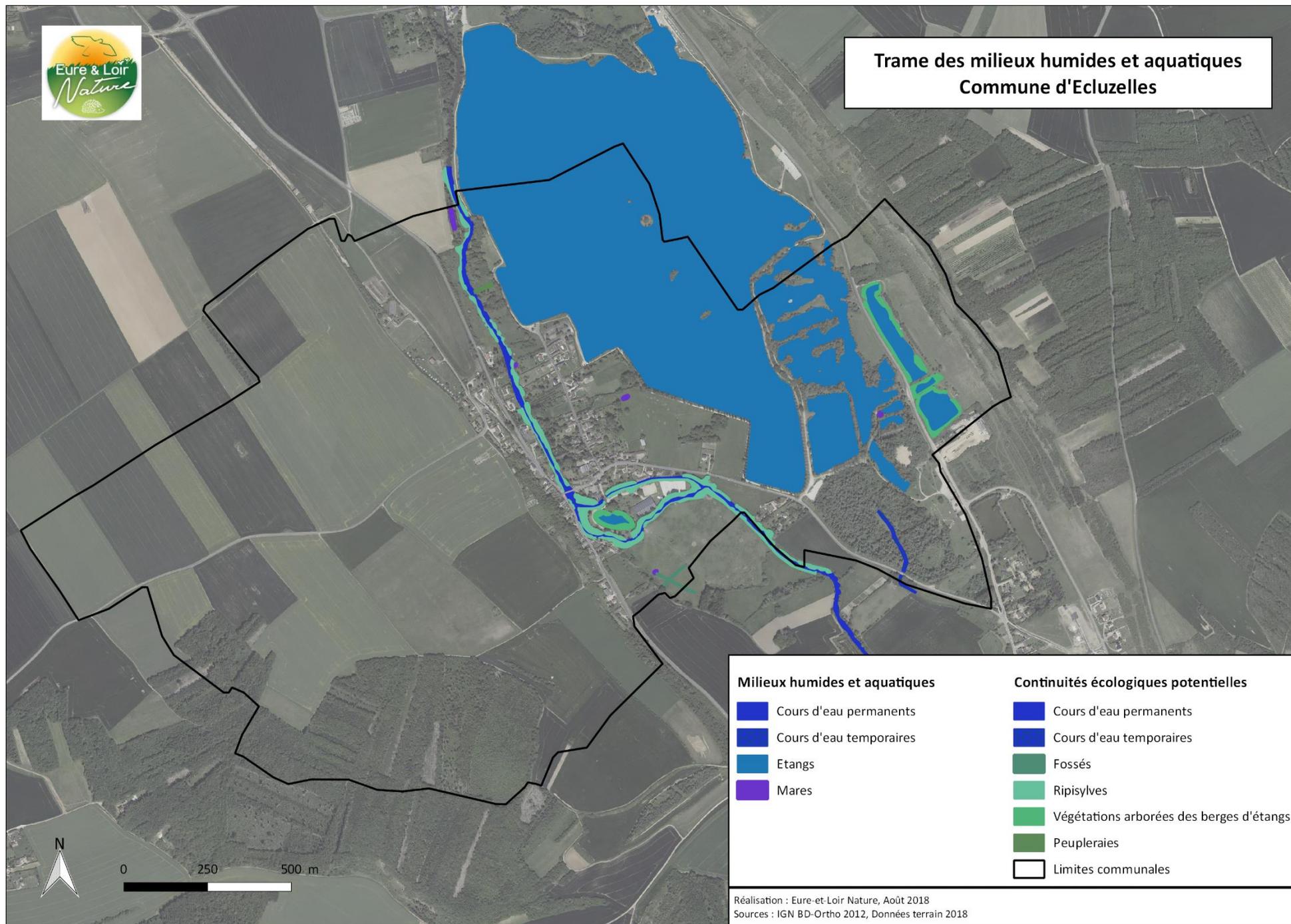
Carte de localisation des zones à enjeux de biodiversité



Carte de la trame des milieux forestiers



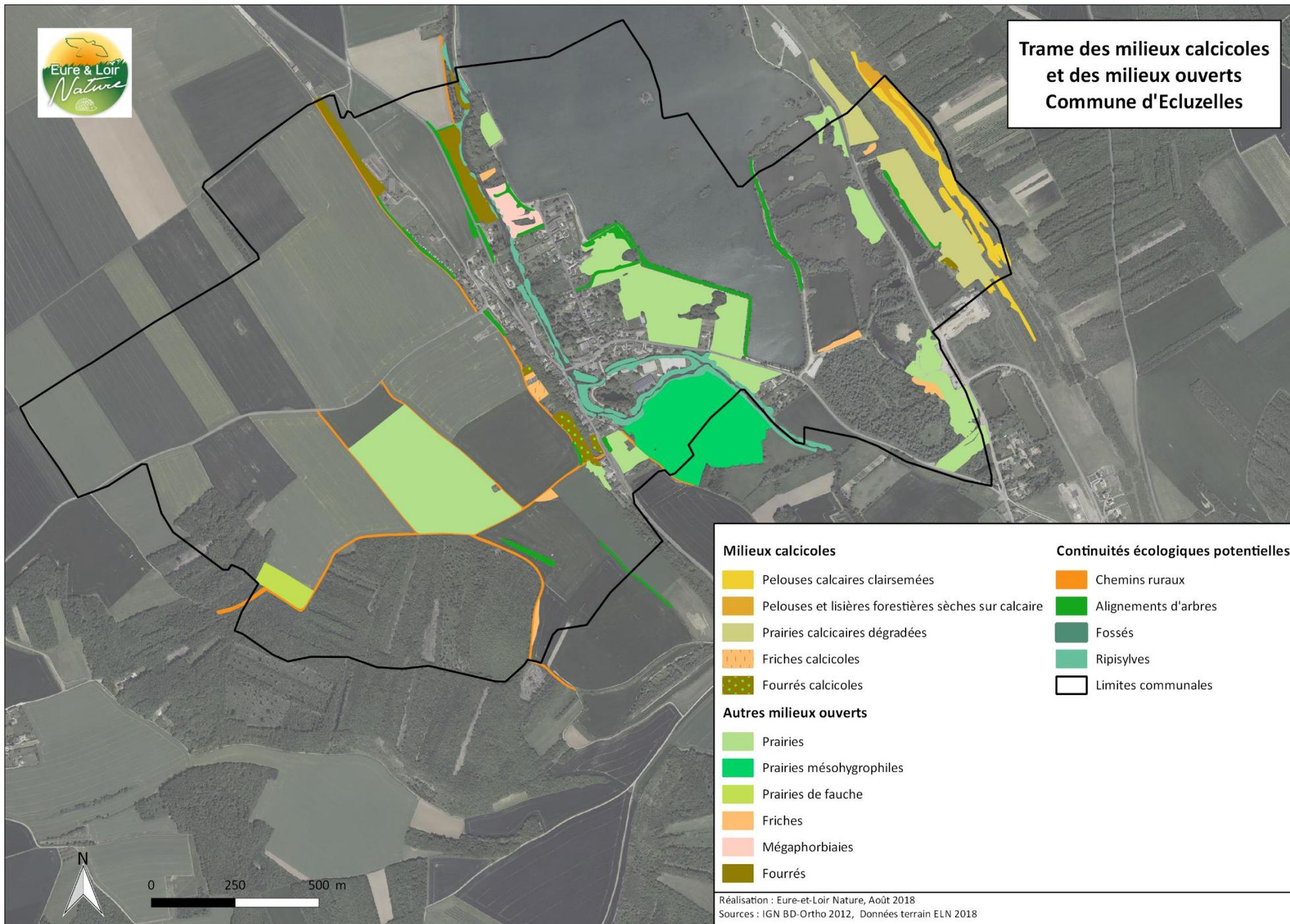
Carte de la trame des milieux humides et aquatiques



Carte de la trame des milieux calcicoles et des milieux ouverts



**Trame des milieux calcicoles
et des milieux ouverts
Commune d'Ecluzelles**



Milieux calcicoles

- Pelouses calcaires clairsemées
- Pelouses et lisières forestières sèches sur calcaire
- Prairies calcaires dégradées
- Friches calcicoles
- Fourrés calcicoles

Autres milieux ouverts

- Prairies
- Prairies mésohygrophiles
- Prairies de fauche
- Friches
- Mégaphorbiaies
- Fourrés

Continuités écologiques potentielles

- Chemins ruraux
- Alignements d'arbres
- Fossés
- Ripisylves
- Limites communales

Réalisation : Eure-et-Loir Nature, Août 2018
Sources : IGN BD-Ortho 2012, Données terrain ELN 2018

La Trame verte et bleue

Les cartes représentant les trames des milieux forestiers, des milieux aquatiques et humides et des milieux calcicoles et ouverts ont permis de mettre en évidence le rôle important de certains éléments du paysage que sont les chemins ruraux, les alignements d'arbres et les ripisylves en tant que continuités écologiques potentielles. Elles ont également permis de souligner le rôle important des zones prairiales et des boisements comme réservoirs de biodiversité à l'échelle communale et de continuités écologiques potentielles à des échelles plus vastes comme celles de l'agglomération ou du département.

Afin que ces éléments jouent pleinement leur rôle, une gestion adéquate doit être mise en place. Les fiches actions ci-après présentent quelques préconisations de gestion concernant ces potentielles continuités écologiques et réservoirs de biodiversité locaux.

Fiches actions

La gestion des chemins ruraux

Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales (Art L161-1 du Code rural). Ils appartiennent au domaine privé de la commune et leur entretien n'est pas obligatoire pour les communes.

Ces chemins constituent des éléments importants dans la préservation de la biodiversité locale de par,

- La présence d'une bande de roulement et de bermes servant de **refuges** à de nombreuses espèces animales et végétales ;
- Leur rôle de **continuité écologique**.



Une gestion adaptée de ces chemins doit être mise en œuvre pour maintenir les usages et favoriser la biodiversité.

Le **Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR)** est un outil départemental offrant des aides notamment pour des aménagements nécessaires afin de maintenir des continuités ou pour de la mise en valeur du patrimoine local.

PRÉCONISATIONS DE GESTION

Pour concilier l'ensemble des usages et les rôles de continuité écologique et de refuge pour la faune et la flore, un entretien en deux temps est préconisé dans le but de maintenir en permanence une zone non fauchée :

- Faucher la bande de roulement **une fois par an au mois d'avril** afin de faciliter le passage des usagers. En fin de saison, elle constituera un refuge hivernal pour la faune.
- Faucher les bermes **une fois par an au mois de septembre** lorsque la plupart des espèces animales et végétales auront achevé leur cycle de reproduction.
- Faucher à **une hauteur de 15 centimètres** environ pour préserver la petite faune.

Préférer la fauche plutôt que le broyage plus destructeur pour la faune et la flore mais aussi plus consommateur en carburant et favorisant la dispersion des espèces végétales non-désirées pour les cultures.

La gestion d'une mare

Une mare est une petite étendue d'eau stagnante, de taille variable mais n'excédant pas 5000 m², et d'une profondeur ne dépassant pas deux mètres. Elle est alimentée par les précipitations, les eaux de ruissellement, les remontées de nappes phréatiques ou de manière artificielle (système de fossés, etc.) mais pas directement par un cours d'eau. De ce fait, les mares sont fortement dépendantes des conditions météorologiques, leur niveau d'eau fluctuant au cours du temps, en fonction des précipitations. Certaines d'entre elles peuvent s'assécher au cours de l'année et ainsi être qualifiées de temporaires.



UNE DES MARES PRAIRIALES AYANT AUTREFOIS ACCUEILLI DU SONNEUR A VENTRE JAUNE

Ces micro-zones humides sont de véritables réservoirs de biodiversité, accueillant de nombreuses espèces animales et végétales : libellules, amphibiens, etc.

C'est un milieu dynamique qui tend naturellement à se combler. Il est donc indispensable de mettre en œuvre une gestion adaptée afin de les conserver et favoriser les espèces qui en dépendent.

PRECONISATIONS D'ENTRETIEN

- Lorsque la mare est envahie de lentilles d'eau, réaliser **un écrémage**. Cette technique consiste à ramasser les végétaux non enracinés et flottants présents à la surface de l'eau, à l'aide d'une épuisette. Il faut intervenir uniquement si les lentilles d'eau sont présentes en très grand nombre. En général, cela indique une eau riche en éléments nutritifs.
- Lorsque la mare est envahie de grandes hélophytes* (roseaux, massettes, etc.) laissant peu de place aux autres végétaux et à l'eau libre cela peut progressivement amener au comblement de la mare. La solution est de réaliser **un faucardage**. Cette opération consiste à couper la partie aérienne de la tige au niveau de la surface de l'eau ou juste en dessous. Les produits de coupe seront exportés. Ne pas tout couper, pas plus des ¾ des végétaux et conserver des zones refuges pour la faune. Le but de cette opération est d'épuiser le rhizome en le privant d'oxygène pour limiter l'extension de la plante. Afin de réduire la production du nombre de tiges et épuiser les rhizomes, le faucardage doit se faire en fin d'été, août ou septembre. Il faut veiller à préserver une zone refuge pour la faune.

PRECONISATIONS DE RESTAURATION

- La mare est en eau mais les arbres et les arbustes autour et/ou dans la mare lui font beaucoup d'ombrage et empêchent la végétation typique de ces milieux de se développer. Dans ce cas,

une remise en lumière s'avère nécessaire afin de permettre le développement des plantes aquatiques et rivulaires et limiter l'apport de feuilles et de branches mortes. Cette opération consiste à **débroussailler les berges et abattre les arbres et arbustes trop près des rives**. Quelques arbres et arbustes pourront être laissés sur une portion des berges (de préférence sur la berge exposée au nord). Une partie des produits de coupe pourra être conservée et disposée en tas à proximité de la mare afin de servir d'abris pour la faune et notamment pour les amphibiens en hiver. Le reste des produits de coupe sera exporté. La remise en lumière de la mare se fera à l'automne, septembre à novembre. Pour garantir la pérennité de cette opération, un débroussaillage régulier des berges, tous les trois à cinq ans, devra être réalisé.

- L'accumulation de vase au fond de la mare peut conduire au comblement de celle-ci. Il est donc nécessaire de réaliser **un curage** afin d'évacuer une partie de la vase et retrouver le caractère pionnier de la mare. Il est recommandé de curer seulement un tiers de la mare chaque année si cela s'avère nécessaire afin de préserver les espèces présentes. Le curage se fera à l'automne (septembre à novembre). La vase récoltée sera exportée ou répartie à une quinzaine de mètres de la mare. Ne pas l'étaler sur les berges au risque de les voir rapidement s'embroussailler.
- Si les berges de la mare sont abruptes, il est recommandé de les **reprofilier en pente douce**. Une mare aux berges en pente douce sera plus favorable pour la faune et la flore. Elles permettront le développement de la végétation des bords des eaux (joncs, iris, etc.) et faciliteront l'accès à la mare aux amphibiens en période de reproduction et autres animaux venant s'y abreuver. Une berge en pente douce ne fait pas plus de 30°. Privilégier les berges exposées au sud (celles côté nord de la mare). L'ensoleillement permettra à la végétation de rapidement se développer. S'il n'y a pas suffisamment de place, réaliser des paliers ou une plage. Le reprofilage se fera à l'automne, entre septembre et novembre.



REPROFILAGE DES BERGES, SNPN 2015 D'APRES ONF 2006

La gestion des berges du cours d'eau



Le cours d'eau l'Eure et sa ripisylve, traversant la commune du sud au nord, sont des éléments constitutifs de la trame bleue. Ces milieux sont menacés par la perte de biodiversité et le développement des espèces invasives, la densification de la végétation des berges pouvant amener une fermeture du milieu et des perturbations dans l'écoulement de l'eau. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une gestion adaptée pour les préserver.

PRÉCONISATIONS D'ENTRETIEN DE LA VEGETATION DES BERGES

La végétation des berges est importante. C'est une zone refuge, de nourrissage et de reproduction pour la faune. Elle procure de l'ombre qui permet de garder une température des eaux fraîches et régule la quantité de lumière en partie à l'origine des phénomènes d'eutrophisation. Elle évite l'érosion des berges. Elle joue le rôle de filtre par rapport aux apports sédimentaires et participe à l'élimination des pollutions diffuses.

L'entretien de la végétation des berges doit se faire uniquement si cela est nécessaire, entre **novembre et mars**, hors période de végétation et de nidification des oiseaux. Seuls les arbres posant problème feront l'objet d'un entretien.

L'entretien consiste à :

- **Élaguer les branches basses d'un diamètre supérieur à 5 cm**, afin d'empêcher tout obstacle à l'écoulement des eaux et pour procéder à des éclaircies propices à la diversification des plantes.
- **Recéper les arbres vieillissants ou malades.**
- **Abattre les arbres morts pouvant déstabiliser les berges.** Les souches seront conservées pour fixer les berges et les bois évacués.

- **Débroussailler ponctuellement** pour faciliter l'accès aux arbres à entretenir ou au cours d'eau et pour éviter une explosion de végétation difficile à maîtriser par la suite.

PRÉCONISATIONS POUR LA PLANTATION DES BERGES

- La plantation des berges si nécessaire (par exemple si une partie de la berge est soumise à érosion) doit se faire au **printemps**, afin de limiter les dégâts engendrés par les crues hivernales.
- Planter des **essences locales et adaptées** (aulnes, frênes, hélophytes, etc.) dont les systèmes racinaires permettent de fixer les berges et d'éviter leur érosion.
- **Favoriser la diversité des essences** pour une meilleure résistance aux maladies.
- **Alterner des zones d'ombres et de lumière** pour répondre aux exigences des différentes espèces présentes.

PRÉCONISATIONS DE GESTION DES EMBACLES ET ATERRISSEMENTS

- Les embâcles sont des accumulations de bois morts ou autres débris flottants. Ce sont des habitats privilégiés pour la faune aquatique. Seuls les embâcles perturbant la circulation de l'eau doivent être retirés.
- Les atterrissements sont des dépôts de vase, sable, graviers en bord des berges ou dans le lit. C'est une dynamique naturelle du cours d'eau. Il faut les conserver s'ils ne gênent pas l'écoulement de l'eau.

La gestion des boisements favorable pour la biodiversité



Les boisements présents sur le territoire communal ne sont pas seulement des zones pour attirer et conserver le gibier ou une source de matériaux, d'énergies renouvelables facilement mobilisables, ce sont aussi des réservoirs de biodiversité. C'est pourquoi, il faut les préserver et les valoriser.

L'une des solutions pour y parvenir est la mise en œuvre d'une **gestion forestière durable**. Cette gestion a pour but « *d'utiliser et de gérer des forêts d'une manière et d'une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire actuellement et pour le futur les fonctions écologique, économique et social pertinentes, aux niveaux local, national et mondial et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystème.* » (Conférence européenne intergouvernementale, Helsinki, 1993).

PRÉCONISATIONS

- **Avoir connaissance de la biodiversité existante dans son boisement.** Étudier le milieu, l'histoire du site et l'objectif de production de chaque peuplement.
- **Mélanger les essences.** Le mélange des essences (hors espèces invasives et conifères) au sein d'un peuplement semble améliorer sa stabilité lorsqu'il touche toutes les strates de végétation. Il diminue la sensibilité aux maladies, produit un humus de meilleure qualité et peut faciliter son adaptation au changement climatique.
- **Privilégier la présence de tous les stades de développement,** des jeunes pousses aux individus matures, dans les strates arbustives et arborescentes. Cela permet d'augmenter la capacité d'accueil d'un espace en offrant aux espèces animales et végétales une multitude de conditions pour se nourrir, se réfugier et se reproduire.

- **Conserver les vieux peuplements à très gros bois.** Ces peuplements participent au bon fonctionnement de l'écosystème. C'est le stade final de la dynamique d'un cycle forestier. Ils abritent une multitude d'espèces particulières comme les espèces xylophages (= espèces qui consomment du bois) qui se développent sur les vieux arbres. Ces espèces sont également présentes dans le bois mort qui doit être conservé.
- **Favoriser la régénération naturelle.** Une régénération naturelle en sous-bois permet de conserver le potentiel génétique et spécifique du peuplement et lui garantit une bonne capacité de survie face aux fortes perturbations ainsi qu'une capacité d'adaptation optimale dans le cadre d'un changement du climat.
- **Préserver les micro-habitats.** Les bois à cavités forment des milieux qui abritent une très grande diversité d'espèces. Ces cavités servent pour la nidification d'oiseaux, pour l'hivernage des chauves-souris forestières, etc. De plus, la présence de lierre et de plantes épiphytes comme les fougères ou les mousses sur les troncs crée des habitats favorables pour certains oiseaux et petits animaux.
- **Favoriser les lisières.** Les lisières bien étagées fournissent des zones privilégiées pour l'alimentation de nombreuses espèces en raison de l'ensoleillement qui favorise une grande diversité biologique.
- **Conserver les milieux qui sont associés à la forêt comme les clairières, plans d'eau, cours d'eau, zones rocheuses et cavités** car ce sont des sources importantes de biodiversité lorsqu'ils sont fonctionnels.

PRÉCONISATIONS LORS DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DU BOISEMENT

- **Préserver la diversité des essences à travers un marquage sélectif.** Lors du marquage d'une coupe en éclaircie sélective, il faut préserver la diversité des essences. Il faut donc garder certaines essences minoritaires au détriment parfois d'un arbre d'une essence objective (= essence prioritaire pour la production de bois). Un arbre minoritaire peut être conservé en tant que semencier. La conservation des arbres à micro-habitats peut concerner uniquement les gros individus qui n'ont pas de valeur économique. Les arbres et arbustes fruitiers seront conservés ;
- **L'exploitation doit se faire avec précaution.** Il faut **éviter le passage d'engins quand le sol est détrempé**. Pour préserver la végétation arbustive et herbacée, il faut **prévoir la création et l'utilisation d'un cloisonnement d'exploitation pour le débardage** des bois. L'abandon sur place des rémanents est préférable à leur incinération ou leur exploitation. Il faut **respecter la période de reproduction de la faune** et proscrire toute intervention au printemps et en été ;
- **Les travaux d'entretien doivent considérer les cycles de vie des espèces.** Il faut réaliser les travaux **à partir du 15 août et avant mars** afin de respecter les périodes de floraison, fructification, mise-bas, éclosion et nidification. Lors des travaux pendant les périodes de froid (automne/hiver) vérifier que les arbres creux ou présentant des cavités n'abritent pas de chauves-souris en hibernation car un réveil leur serait fatal.

La gestion des prairies



Les prairies présentes au sein de la commune jouent un rôle important pour la biodiversité. Sans entretien, elles se ferment progressivement, colonisées par les arbustes et les arbres pour, à terme, devenir des boisements. C'est pourquoi, afin de contenir la dynamique naturelle de la végétation, maintenir le milieu ouvert et favoriser la faune et la flore, une gestion adaptée doit être mise en place. Deux techniques très différentes peuvent être employées : la fauche et/ou le pâturage.

LA FAUCHE

- Réaliser une fauche d'entretien avec exportation des produits de fauche **tous les ans ou les deux ans** selon la dynamique de la végétation.
- Cette fauche se fera tardivement, **à l'automne** lorsque la plupart des espèces auront terminé leur cycle de reproduction.
- L'opération s'effectuera **manuellement à l'aide d'une débroussailleuse thermique à fil ou mécaniquement avec du matériel adapté.**
- Le **ramassage des résidus de fauche se fera un à deux jours après la fauche** manuellement ou de façon mécanique. Il est important de ramasser les résidus de fauche pour éviter l'enrichissement du milieu en matière organique qui conduirait à une modification du cortège floristique et à terme à une perte de diversité biologique.

LE PÂTURAGE

Le pâturage extensif est un mode de gestion des milieux ouverts qui consiste en un pâturage de plein air, avec une faible charge en animaux de préférence rustiques et nécessitant peu de soins. Ce type de pâturage réalisé dans un objectif de gestion de l'espace est un outil utilisé avec un but de préservation de milieux ou d'habitats d'espèces particulières, de conservation ou d'amélioration de la biodiversité, d'entretien du cadre de vie, etc. Les herbivores broutent et piétinent. Ils contribuent ainsi à contenir la dynamique de la végétation, à garder le milieu ouvert, à favoriser la richesse floristique et faunistique et à créer une mosaïque d'habitats.

Le pâturage est une opération délicate à mettre en œuvre car il faut trouver le juste équilibre entre une pression suffisamment forte pour atteindre les objectifs de gestion et suffisamment faible pour éviter un surpâturage. Il est donc primordial de bien choisir l'espèce, la race et le nombre de bêtes en fonction des caractéristiques de la prairie et des objectifs recherchés.

La plantation et l'entretien d'une haie

La haie constitue une zone refuge pour la faune, une continuité écologique et un élément paysager du territoire communal. Il existe deux grands types de haies : les haies taillées correspondant aux haies entretenues régulièrement dont la hauteur et la largeur sont maîtrisées et les haies libres d'aspect plus sauvage comme les haies bocagères.

PRÉCONISATIONS POUR LA PLANTATION

- Choisir des **essences locales**. Il existe désormais un label permettant de garantir l'origine locale d'un plant, le label « Végétal local ».
 - Quelques essences locales adaptées pour les haies : Charme (*Carpinus betulus*), Noisetier (*Corylus avellana*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Troène (*Ligustrum vulgare*).
- **Mélanger les espèces**. Des haies multispécifiques seront plus accueillantes pour la faune.
- Lors de la plantation, **disposer les plants de manière à ce que les différentes essences soient réparties en mélange**.
- **Mettre en place un paillage** plutôt qu'une bâche plastique pour protéger les jeunes plants.

PRÉCONISATIONS D'ENTRETIEN ET DE TAILLE

- Les premières années, **ne pas entretenir entre les plants** pour laisser se développer une végétation protégeant les jeunes plants et des arbustes naturels et spontanés adaptés au milieu.
- Pour **éviter le drageonnement**, il est recommandé de **passer tous les trois ans avec un soc de charrue à proximité de la haie (50 cm)** pour couper les racines se développant.
- Pour une haie taillée, à partir du second hiver et jusqu'à l'obtention de la forme et de la taille souhaitées, il faut **rabattre les végétaux d'un tiers** pour leur permettre d'être plus denses à la base. La haie sera alors bien fournie. Lorsque la forme et la taille souhaitées sont obtenues, **tailler les pousses de printemps début juin et les pousses d'août début octobre** afin de ne pas dégarnir la haie et lui permettre de s'épaissir.

- Pour une haie libre, **les méthodes de taille sont identiques à la haie taillée**. Toutefois, à sa taille adulte la haie présentera des végétaux aux ports différents qu'il faudra respecter pour ne pas avoir une haie taillée et conserver l'aspect sauvage.



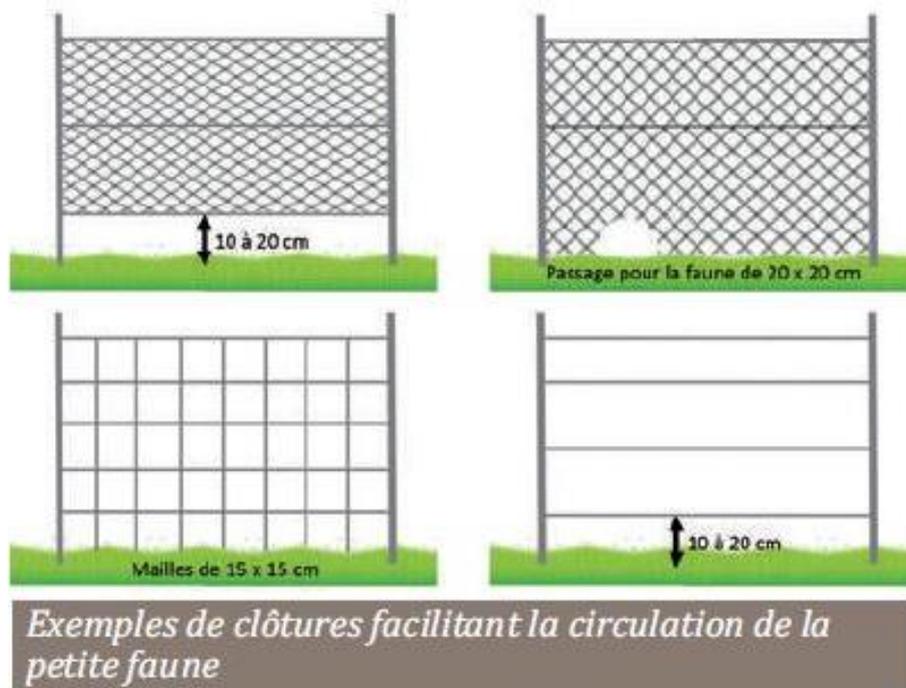
SOURCE : GUIDE DE GESTION ECOLOGIQUE DES ESPACES COLLECTIFS PUBLICS ET PRIVÉS, NATUREPARIF, 2016

Aménager une clôture favorable à la biodiversité

Selon leur forme, les clôtures peuvent être des obstacles voire des pièges mortels pour certains animaux. Le principe d'aménager une clôture favorable à la biodiversité est de la rendre perméable au plus grand nombre d'animaux et propice pour les continuités tout en facilitant l'entretien.

PRÉCONISATIONS

- **Laisser un passage de 10 à 20 centimètres sous la clôture**, en plus de permettre le passage de la petite faune, cela facilitera l'entretien de la clôture.
- **Choisir des mailles larges.**
- Si cela n'est pas possible, **aménager un passage à petite faune** sur chaque façade de 20 cm sur 20 cm.



Source : Guide de gestion écologique des espaces collectifs publics et privés, Natureparif, 2016

Conclusion

La commune d'Ecluzelles, de par son contexte géographique, accueille une biodiversité riche. Plusieurs espèces patrimoniales y ont été recensées. Le coteau calcaire et les marais sont particulièrement intéressants pour la diversité biologique. Ces milieux font l'objet d'actions de préservation et de conservation depuis plusieurs années.

L'étude réalisée par Eure-et-Loir Nature, en 2018, a permis de mettre en évidence d'autres secteurs à enjeux de biodiversité. Une première zone prairiale se situe sur le versant nord de la commune. Ce lieu a la particularité d'accueillir une diversité floristique et entomologique particulièrement riche dans un contexte de grandes cultures. Cette prairie est à la fois une zone de transit où peuvent se réfugier divers animaux mais aussi une zone d'alimentation et de reproduction pour de nombreux insectes. Afin d'assurer la pérennité de ce lieu, un classement en zone naturelle dans le Plan local d'urbanisme est recommandé ainsi que la mise en œuvre d'une gestion adaptée.

Le second secteur mis en évidence est une prairie se situant en fond de vallée. Ce lieu sert d'expansion des crues à l'Eure qui la longe sur ses parties Nord et Est. Au cœur de cette prairie se trouvent une mare et un réseau de fossés accueillant une faune et une flore typiques des milieux humides et aquatiques. Par ses caractéristiques ce lieu est particulièrement intéressant pour la diversité biologique. Pour préserver cette zone, Eure-et-Loir Nature recommande un classement dans le PLU permettant de maintenir son caractère prairial et d'éviter une transformation en grande culture ainsi que la mise en place d'une gestion adaptée.

Bibliographie

- Dupré, R. et al. 2009. *Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir*. Edition Biotope. Collection Parthénope. Méze (France). MNHN. 488p.
- Flandin, J. et Parisot, Ch. 2016. *Guide de gestion écologique des espaces publics et privés*. Natureparif. 188 p.
- Guitte, V. Laporte, M. Seguin, E. et Zimolo, A. 2015. *Prendre en compte la préservation des mares dans la gestion forestière – Guide pratique*. SNPN – CRPF. 24 p.
- Lafranchis, T. 2014. *Papillons de France : guide de détermination des papillons diurnes*. Edition Broché. 351 p.
- Laporte M. 2009. *Guide pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière*. Centre de la Propriété Forestière Île-de-France – Centre. 62p.
- Louvel, J. Gaudillat, V. Poncet, L. 2013. *EUNIS. European Nature Information System, Système d'Information européen sur la nature, Classification des habitats, Traduction française, Habitats terrestres et d'eau douce*. MNHN – DIREV – SPN. MEDDE. Paris. 289 p.
- Nature Centre. et Conservatoire botanique national du Bassin parisien. 2014. *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacés de la région Centre*. Nature Centre éd. Orléans. 504 p.
- Parc naturel régional des Landes de Gascogne. [n.d]. *Pour une meilleure gestion des cours d'eau. Guide du Parc*. Parc naturel régional des Landes de Gascogne. 22 p.
- Roux, A. et Chéramy, E. 2016. *Inventaire de biodiversité communale – Commune d'Anet*. Eure-et-Loir Nature. 88 p.
- Serre, D. et al. 2001. *Document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée de l'Eure » de Maintenon à Anet et vallons affluents – Tome I*. ONCFS. Préfecture d'Eure-et-Loir. 294 p.

Annexes

Liste des plantes recensées par Eure-et-Loir Nature entre mai et août 2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Protection	Date d'observation
<i>Acer campestre</i> L. s. l.	Erable champêtre s. l.	CC		02/08/2018
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore	CC		02/07/2018 02/08/2018
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	CC		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Aethusa cynapium</i> L. s. l.	Petite ciguë	AC		02/07/2018
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	CC		02/07/2018 10/06/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	Plantain d'eau commun	C		18/07/2018
<i>Alliaria petiolata</i> (M. Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire officinale	CC		02/08/2018
<i>Allium vineale</i> L.	Ail de vignes	CC		02/08/2018
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	C		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) L.C.M. Richard	Orchis pyramidal	AR	Régionale	10/06/2018
<i>Anagallis arvensis</i> L.	Mouron rouge	CC		02/07/2018 18/07/2018
<i>Anchusa arvensis</i> (L.) M. Bieb.	Buglosse des champs	C		24/05/2018
<i>Arctium minus</i> (J. Hill) Bernh.	Petite bardane	C		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L. subsp. <i>serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet	CC		10/06/2018
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune	CC		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Avenula pratensis</i> (L.) Dumort.	Avoine des prés	AR		10/06/2018
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette	CC		02/07/2018 18/07/2018
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Hudson) P. Beauv.	Brachypode des bois	CC		18/07/2018
<i>Bromus erectus</i> Hudson	Brome dressé	C		10/06/2018
<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque	CC		02/07/2018 10/06/2018 18/07/2018
<i>Buddleia davidii</i> Franchet	Arbre aux papillons	AR		18/07/2018
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Br.	Liseron des haies	CC		18/07/2018
<i>Campanula rapunculus</i> L.	Campanule raiponce	CC		18/07/2018
<i>Campanula rotundifolia</i> L.	Campanule à feuilles rondes	C		02/07/2018
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	Capselle bourse-à-pasteur	CC		02/07/2018 02/08/2018
<i>Carex divulsa</i> Stokes s. l.	Laïche écartée s. l.	C		02/08/2018
<i>Carex flacca</i> Schreber	Laïche glauque	CC		24/05/2018 10/06/2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Protection	Date d'observation
<i>Carex riparia</i> Curtis	Laïche des rives	C		02/08/2018
<i>Carex sylvatica</i> Hudson	Laïche des bois	CC		18/07/2018
<i>Carlina vulgaris</i> L.	Carlina commune	AC		10/06/2018
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme	CC		18/07/2018
<i>Castanea sativa</i> Miller	Châtaignier	CC		02/08/2018
				10/06/2018
				02/07/2018
<i>Centaurea jacea</i> L.	Centaurée jacée	CC		18/07/2018
<i>Centaurea nigra</i> L.	Centaurée noire	CC		02/08/2018
<i>Centaurea scabiosa</i> L.	Centaurée scabieuse	C		18/07/2018
<i>Centaureum erythraea</i> Rafn. subsp. <i>erythraea</i>	Erythrée petite-centaurée	C		10/06/2018
		CC		02/07/2018
<i>Chelidonium majus</i> L.	Chélidoine	CC		18/07/2018
<i>Circaea lutetiana</i> L.	Circée de Paris	AC		02/07/2018
<i>Cirsium acaule</i> Scop.	Cirse acaule	AC		10/06/2018
				02/07/2018
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop. s. l.	Cirse des champs s. l.	CC		18/07/2018
				02/08/2018
				02/07/2018
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commune	CC		18/07/2018
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies	C		02/08/2018
				10/06/2018
				02/07/2018
<i>Clinopodium vulgare</i> L.	Clinopode	C		18/07/2018
				02/08/2018
				02/07/2018
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	CC		02/08/2018
				02/07/2018
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	CC		18/07/2018
				02/08/2018
				02/07/2018
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier	CC		18/07/2018
				02/08/2018
				02/07/2018
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style	CC		18/07/2018
<i>Cucubalus baccifer</i> L.	Cucubale à baies	C		02/08/2018
				02/07/2018
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link subsp. <i>scoparius</i>	Genêt à balai	CC		02/08/2018
<i>Dactylis glomerata</i> L. subsp. <i>glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CC		02/07/2018
				02/07/2018
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte	CC		18/07/2018
				02/08/2018
				02/07/2018
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cabaret des oiseaux	CC		18/07/2018
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle	CC		02/08/2018
				02/07/2018
<i>Echium vulgare</i> L.	Vipérine commune	C		18/07/2018
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roemer & Schultes s. l.	Scirpe des marais s. l.	C		02/08/2018
<i>Epilobium angustifolium</i> L.	Epilobe à feuilles étroites	C		18/07/2018
				02/07/2018
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Epilobe hérissé	CC		18/07/2018
				02/08/2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Protection	Date d'observation
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz	Epipactis à large feuilles	C		02/07/2018 18/07/2018
<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs	CC		18/07/2018
<i>Equisetum palustre</i> L.	Prêle des marais	AC		02/07/2018 18/07/2018
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hérit.	Bec-de-grue commun	C		02/07/2018
<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre	CC		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine	CC		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveil-matin	CC		02/07/2018
<i>Evonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe	CC		02/07/2018 18/07/2018
<i>Festuca marginata</i> (Hackel) K. Richter subsp. <i>marginata</i>	Fétuque marginée	AR		10/06/2018
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim. var. <i>ulmaria</i>	Reine-des-prés	C		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier des bois	CC		18/07/2018
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	CC		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	CC		18/07/2018 02/08/2018
<i>Galium mollugo</i> L. subsp. <i>erectum</i> Syme	Caille-lait blanc s. l.	CC		10/06/2018 02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Galium verum</i> L.	Gaillet jaune	C		02/07/2018
<i>Geranium columbinum</i> L.	Géranium colombin	CC		10/06/2018
<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	CC		02/07/2018
<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou	CC		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm. fil.	Géranium des Pyrénées	C		02/07/2018
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	CC		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R. Br. in Aiton fil.	Orchis moucheron	AR	Déterminant 2	10/06/2018
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant	CC		18/07/2018
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Miller	Hélianthème jaune	AC		24/05/2018 10/06/2018 02/07/2018
<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellébore fétide	AC		02/08/2018
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce des prés	CC		02/07/2018 18/07/2018
<i>Hieracium pilosella</i> L.	Epervière piloselle	CC		24/05/2018 02/07/2018
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Sprengel	Orchis bouc	C		24/05/2018 02/07/2018
<i>Hippocrepis comosa</i> L.	Hippocrépide en ombelle	AC		24/06/2018
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	CC		02/07/2018
<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon	C		10/06/2018
<i>Hypericum perforatum</i> L. subsp. <i>perforatum</i>	Millepertuis perforé	CC		10/06/2018 02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris jaune	CC		02/07/2018 18/07/2018
<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque	CC		02/07/2018 18/07/2018
<i>Kickxia elatine</i> (L.) Dumort.	Linaire élatine	CC		02/08/2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Protection	Date d'observation
				10/06/2018 02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coulter	Knautie des champs	CC		10/06/2018
<i>Koeleria pyramidata</i> (Lam.) P. Beauv.	Koelérie pyramidale	AC		18/07/2018 02/08/2018
<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scariole	CC		10/06/2018
<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc	CC		18/07/2018 02/08/2018
<i>Lapsana communis</i> L.	Lapsane commune	CC		02/07/2018
<i>Lathyrus latifolius</i> L.	Gesse à larges feuilles	AR		18/07/2018
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	C		10/06/2018
<i>Lemna minuta</i> H.B.K.	Lentille d'eau minuscule	AR		18/07/2018
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Grande marguerite	CC		02/08/2018
				24/05/2018 02/07/2018
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	CC		02/07/2018 18/07/2018
				02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Linaria vulgaris</i> Miller	Linaire commune	CC		10/06/2018 02/07/2018
<i>Linum catharticum</i> L.	Lin purgatif	C		24/05/2018 18/07/2018
<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois	CC		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
				02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	CC		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
				02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycophe d'Europe	CC		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
				02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Lysimachia nummularia</i> L.	Lysimaque nummulaire	C		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimaque commune	C		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
				02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune	C		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Malva moschata</i> L.	Mauve musquée	C		02/07/2018 02/08/2018
<i>Malva sylvestris</i> L.	Mauve sauvage	C		02/07/2018 02/08/2018
<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire discoïde	CC		02/07/2018
<i>Matricaria recutita</i> L.	Matricaire camomille	CC		18/07/2018
<i>Medicago arabica</i> (L.) Hudson	Luzerne tachée	C		02/07/2018
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline	CC		02/07/2018
				02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Medicago sativa</i> L. subsp. <i>Sativa</i>	Luzerne cultivée	AC		10/06/2018
<i>Melampyrum arvense</i> L.	Mélampyre des champs	AC		18/07/2018 02/08/2018
<i>Melampyrum pratense</i> L.	Mélampyre des prés	C		18/07/2018 02/08/2018
<i>Melilotus albus</i> Medik.	Mélicot blanc	AR		18/07/2018
				02/07/2018 18/07/2018
<i>Mentha aquatica</i> L. s. l.	Menthe aquatique s. l.	C		02/07/2018 18/07/2018
				02/07/2018 18/07/2018
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	Menthe à feuilles rondes	C		10/06/2018
<i>Muscari comosum</i> (L.) Miller	Muscari à toupet	C		18/07/2018
<i>Myosotis arvensis</i> Hill s. l.	Myosotis des champs s. l.	CC		10/06/2018 18/07/2018
<i>Myosotis discolor</i> Pers.	Myosotis versicolore	AC		10/06/2018
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel	Myosotis hérissé	C		24/05/2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Staut	Protection	Date d'observation
<i>Najas marina</i> L. subsp. <i>marina</i>	Grande naïade	R		18/07/2018 02/08/2018
<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm.	Nénuphar jaune	AC		02/07/2018
<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort.	Odontite rouge	C		02/08/2018
<i>Ononis repens</i> L. subsp. <i>repens</i>	Bugrane rampante	CC		02/07/2018 02/08/2018
<i>Ononis spinosa</i> L. subsp. <i>maritima</i> (Dumort. ex Pirr)	Bugrane épineuse	CC		02/07/2018
<i>Ophrys apifera</i> Hudson subsp. <i>apifera</i>	Ophrys abeille	AC		10/06/2018
<i>Orchis purpurea</i> Hudson	Orchis pourpre	AC		24/05/2018
<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun	C		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Orobanche caryophyllacea</i> Sm.	Orobanche du gaillet	RR		10/06/2018
<i>Orobanche gracilis</i> Sm. var. <i>gracilis</i>	Orobanche sanglante	AR	Déterminant 2	10/06/2018
<i>Orobanche teucarii</i> Holandre	Orobanche de la germandrée	R	Déterminant 2	10/06/2018
<i>Papaver rhoeas</i> L.	Grand coquelicot	CC		02/07/2018 18/07/2018
<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais sauvage	C		18/07/2018 02/08/2018
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère faux-roseau	CC		18/07/2018
<i>Phleum pratense</i> L. subsp. <i>pratense</i>	Fléole des prés	CC		18/07/2018
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steudel	Roseau commun	C		02/07/2018
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picris fausse-épervière	CC		02/07/2018 18/07/2018
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	CC		02/07/2018 18/07/2018
<i>Plantago major</i> L.	Plantain à larges feuilles s. l.	CC		02/07/2018 18/07/2018
<i>Plantago media</i> L.	Plantain moyen	C		10/06/2018
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Reichenb.	Orchis des montagnes	C		16/05/2018
<i>Polygala vulgaris</i> L. s. l.	Polygala commun s. l.	C		10/06/2018
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau-de-Salomon multiflore	CC		18/07/2018
<i>Polygonum amphibium</i> L.	Renouée amphibie	C		18/07/2018
<i>Polygonum aviculare</i> L. subsp. <i>aviculare</i>	Renouée des oiseaux	CC		18/07/2018 02/08/2018
<i>Polygonum persicaria</i> L.	Renouée persicaire	CC		18/07/2018
<i>Potentilla anserina</i> L.	Potentille des oies	AC		02/07/2018 18/07/2018
<i>Potentilla neumanniana</i> Reichenb.	Potentille printanière	AC		10/06/2018
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	CC		02/07/2018 18/07/2018
<i>Prunella grandiflora</i> (L.) Scholler	Brunelle à grandes fleurs	AR	Déterminant 2	02/07/2018
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	CC		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Prunus avium</i> L. var. <i>avium</i>	Merisier	CC		18/07/2018 02/08/2018
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	CC		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique	C		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Staut	Protection	Date d'observation
<i>Quercus petraea</i> (Mattuschka) Liebl.	Chêne sessile	CC		18/07/2018 02/08/2018
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	CC		18/07/2018 02/08/2018
<i>Ranunculus acris</i> L. subsp. <i>acris</i>	Renoncule âcre	CCC		18/07/2018
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	CC		02/07/2018 18/07/2018
<i>Reseda lutea</i> L.	Réséda jaune	CC		24/05/2018
<i>Reseda luteola</i> L.	Réséda jaunâtre	C		02/07/2018 02/08/2018
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	CC		18/07/2018
<i>Rosa rubiginosa</i> L.	Rosier rouillé	AC	Déterminant 2	24/05/2018
<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce commune	CC		18/07/2018 02/08/2018
<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille des prés	CC		02/07/2018 18/07/2018
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	Patience agglomérée	C		18/07/2018
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses	CC		02/07/2018
<i>Sambucus ebulus</i> L.	Sureau yéble	AC		10/06/2018 02/07/2018
<i>Sambucus nigra</i> L. var. <i>nigra</i>	Sureau noir	CC		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Petite pimprenelle	CC		10/06/2018 02/07/2018 02/08/2018
<i>Saponaria officinalis</i> L.	Saponaire officinale	AC		02/07/2018 18/07/2018
<i>Scutellaria galericulata</i> L.	Scutellaire toque	C		02/08/2018
<i>Sedum acre</i> L.	Orpin âcre	CC		02/07/2018
<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée	CC		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Seseli montanum</i> L.	Séséli des montagnes	AC		10/06/2018
<i>Silene latifolia</i> Poiret subsp. <i>alba</i> (Miller) Greuter	Compagnon blanc	CC		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Silene nutans</i> L.	Silène penché	AR		10/06/2018
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke subsp. <i>vulgaris</i>	Silène enflé	C		24/05/2018 02/07/2018
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère	CC		02/07/2018 18/07/2018 02/08/2018
<i>Solanum nigrum</i> L. s. l.	Morelle noire s. l.	CC		02/07/2018
<i>Spirodela polyrhiza</i> (L.) Schleiden	Lentille d'eau à plusieurs racines	R		02/08/2018
<i>Stachys palustris</i> L.	Epiaire des marais	AC		18/07/2018 02/08/2018
<i>Stachys recta</i> L.	Epiaire dressée	AC		10/06/2018
<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée	CC		02/08/2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Staut	Protection	Date d'observation
<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale	CC		02/07/2018 18/07/2018
<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaisie commune	C		18/07/2018
<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	Germandrée petit-chêne	AC	Déterminant 2	24/05/2018
<i>Teucrium montanum</i> L.	Germandrée des montagnes	AR	Déterminant 2	10/06/2018
<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée scorodoine	CC		02/07/2018
<i>Thesium humifusum</i> DC.	Thésion couché	AR		10/06/2018
<i>Thymus praecox</i> Opiz	Serpolet précoce	AC		10/06/2018
<i>Torilis arvensis</i> (Hudson) Link	Torilis des champs	AC		18/07/2018
				02/07/2018 18/07/2018
<i>Tragopogon pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	Salsifis des prés	C		02/08/2018
<i>Trifolium pratense</i> L.	Tréfle des prés	CC		02/07/2018 18/07/2018
<i>Trifolium repens</i> L.	Tréfle rampant	CC		02/07/2018 18/07/2018
<i>Tussilago farfara</i> L.	Tussilage pas-d'âne	C		02/07/2018 18/07/2018
				02/07/2018 18/07/2018
<i>Typha latifolia</i> L.	Massette à larges feuilles	C		02/08/2018
<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie	CC		02/07/2018 18/07/2018
<i>Verbascum blattaria</i> L.	Molène blattaire	R		18/07/2018
				02/07/2018 18/07/2018
<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale	CC		02/08/2018
<i>Veronica persica</i> Poiret	Véronique de Perse	CC		02/07/2018
				02/07/2018
<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne mancienne	CC		02/08/2018
<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce à épis	C		18/07/2018
<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies	C		02/07/2018
<i>Viola arvensis</i> Murray	Pensée des champs	CC		02/07/2018
				02/07/2018
<i>Viscum album</i> L.	Gui	C		18/07/2018

Liste des oiseaux recensés par Eure-et-Loir Nature entre avril et juin 2018

Espèce	Nom scientifique	Obs	Date d'observation	Liste rouge région Centre	Liste rouge France métropolitaine	Niveau de protection	Espèces déterminantes ZNIEFF
ACCENTEUR MOUCHET	<i>Prunella modularis</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
AIGRETTE GARZETTE	<i>Egretta garzetta</i>	ELN	2018	NT	LC	Protégée au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I	Déterminante ZNIEFF
ALOUETTE DES CHAMPS	<i>Alauda arvensis</i>	ELN	2018	NT	NT	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	
BERGERONNETTE DES RUISSEAUX	<i>Motacilla cinerea</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
BERGERONNETTE GRISE	<i>Motacilla alba</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
BERNACHE DU CANADA	<i>Branta canadensis</i>	ELN	2018				
BUSE VARIABLE	<i>Buteo buteo</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
CANARD CHIPEAU	<i>Anas strepera</i>	ELN	2018	EN	LC	Chassable (catégorie gibier d'eau), Directive « Oiseaux » annexe II	Déterminante ZNIEFF
CANARD COLVERT	<i>Anas platyrhynchos</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie gibier d'eau), Directive « Oiseaux » annexes II et III	
CANARD SOUCHET	<i>Anas clypeata</i>	ELN	2018	EN	LC	Chassable (catégorie gibier d'eau), Directive « Oiseaux » annexes II et III	Déterminante ZNIEFF
CHARDONNERET ÉLÉGANT	<i>Carduelis carduelis</i>	ELN	2018	LC	VU	Protégé au niveau national	
CHEVALIER CULBLANC	<i>Tringa ochropus</i>	ELN	2018			Protégé au niveau national	
CHOUCAS DES TOURS	<i>Corvus monedula</i>	ELN	2018	LC	LC	Partiellement protégé, Directive « Oiseaux » annexe II	
CORNEILLE NOIRE	<i>Corvus corone</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie oiseaux sédentaires), Directive « Oiseaux » annexe II	
COUCOU GRIS	<i>Cuculus canorus</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
CYGNE TUBERCULÉ	<i>Cygnus olor</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe II	
ÉTOURNEAU SANSONNET	<i>Sturnus vulgaris</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable et nuisible, Directive « Oiseaux » annexe II	
FAISAN DE COLCHIDE	<i>Phasianus colchicus</i>	ELN	2018	NE	LC	Chassable, Directive « Oiseaux » annexe II et III	

Espèce	Nom scientifique	Obs	Date d'observation	Liste rouge région Centre	Liste rouge France métropolitaine	Niveau de protection	Espèces déterminantes ZNIEFF
FAUVETTE A TÊTE NOIRE	<i>Sylvia atricapilla</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
FAUVETTE BABILLARDE	<i>Sylvia curruca</i>	ELN	2018	VU	LC	Protégée au niveau national	Déterminante ZNIEFF
FAUVETTE DES JARDINS	<i>Sylvia borin</i>	ELN	2018	LC	NT	Protégée au niveau national	
FAUVETTE GRISETTE	<i>Sylvia communis</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
FOULQUE MACROULE	<i>Fulica atra</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie gibier d'eau), Directive « Oiseaux » annexes II et III	
FULIGULE MORILLON	<i>Aythya fuligula</i>	ELN	2018	VU	LC	Chassable (catégorie gibier d'eau), Directive « Oiseaux » annexes II et III	Déterminante ZNIEFF
GEAI DES CHÊNES	<i>Garrulus glandarius</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie oiseaux sédentaires), Directive « Oiseaux » annexe II	
GRAND CORMORAN	<i>Phalacrocorax carbo</i>	ELN	2018	VU	LC	Protégé au niveau national	
GRÈBE CASTAGNEUX	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
GRÈBE HUPPÉ	<i>Podiceps cristatus</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
GRIMPEREAU DES JARDINS	<i>Certhia brachydactyla</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
HERON BIHOREAU/BIHOREAU GRIS	<i>Nycticorax nycticorax</i>	ELN	2018	VU	NT	Protégé au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I	Déterminante ZNIEFF
HERON CENDRÉ	<i>Ardea cinerea</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
HIRONDELLE DE FENÊTRE	<i>Delichon urbicum</i>	ELN	2018	LC	NT	Protégée au niveau national	
HYPOLAÏS POLYGLOTTE	<i>Hippolais polyglotta</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
LORIOT D'EUROPE	<i>Oriolus oriolus</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
MARTINET NOIR	<i>Apus apus</i>	ELN	2018	LC	NT	Protégé au niveau national	
MERLE NOIR	<i>Turdus merula</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	
MÉSANGE BLEUE	<i>Parus caeruleus</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	

Espèce	Nom scientifique	Obs	Date d'observation	Liste rouge région Centre	Liste rouge France métropolitaine	Niveau de protection	Espèces déterminantes ZNIEFF
MÉSANGE CHARBONNIÈRE	<i>Parus major</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
MÉSANGE NONNETTE	<i>Parus palustris</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
MOINEAU DOMESTIQUE	<i>Passer domesticus</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	Déterminante ZNIEFF
NETTE ROUSSE	<i>Netta rufina</i>	ELN	2018	VU			Déterminante ZNIEFF
OIE CENDRÉE	<i>Anser anser</i>	ELN	2018		VU	Chassable (catégorie gibier d'eau), Directive « Oiseaux » annexes II et III	
PIC EPEICHE	<i>Dendrocopos major</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
PIC NOIR	<i>Dryocopus martius</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I	
PIC VERT	<i>Picus viridis</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
PIE BAVARDE	<i>Pica pica</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie oiseaux sédentaires), Directive « Oiseaux » annexe II	
PIGEON COLOMBIN	<i>Columba oenas</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	Déterminante ZNIEFF
PIGEON RAMIER	<i>Columba palumbus</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II et III	
PINSON DES ARBRES	<i>Fringilla coelebs</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
PIPIT DES ARBRES	<i>Anthus trivialis</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
POUILLOT FITIS	<i>Phylloscopus trochilus</i>	ELN	2018	NT	NT	Protégé au niveau national	Déterminante ZNIEFF
POUILLOT VÉLOCE	<i>Phylloscopus collybita</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
POULE D'EAU/GALLINULE POULE-D'EAU	<i>Gallinula chloropus</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie gibier d'eau), Directive « Oiseaux » annexe II	
ROILETEL TRIPLE BANDEAU	<i>Regulus ignicapilla</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
ROSSIGNOL PHILOMÈLE	<i>Luscinia garhynchos</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
ROUGE GORGE FAMILIER	<i>Erithacus rubecula</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	

Espèce	Nom scientifique	Obs	Date d'observation	Liste rouge région Centre	Liste rouge France métropolitaine	Niveau de protection	Espèces déterminantes ZNIEFF
ROUSSEROLLE EFFARVATTE	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
SARCELLE D'HIVER	<i>Anas crecca</i>	ELN	2018	EN	VU	Chassable (catégorie gibier d'eau), Directive « Oiseaux » annexes II et III	Déterminante ZNIEFF
SITTELE TORCHEPOT	<i>Sitta europaea</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégée au niveau national	
STERNE PIERREGARIN	<i>Sterna hirundo</i>	ELN	2018	NT	LC	Protégée au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I	Déterminante ZNIEFF
TARIER PÂTRE	<i>Saxicola torquatus</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
TOURTERELLE DES BOIS	<i>Streptopelia turtur</i>	ELN	2018	LC	VU	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	
TOURTERELLE TURQUE	<i>Streptopelia decaocto</i>	ELN	2018	LC	LC	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II	
TROGLODYTE MIGNON	<i>Troglodytes troglodytes</i>	ELN	2018	LC	LC	Protégé au niveau national	
VERDIER D'EUROPE	<i>Carduelis chloris</i>	ELN	2018	LC	VU	Protégé au niveau national	